

Compte-rendu du Conseil Municipal du 27 janvier 2021

Réunion du Conseil Municipal, à la Mairie, mercredi 27 janvier 2021 à 20 heures sous la présidence de Madame Laurence Corson, Maire.

Etaient présents : P. Basset, A-M Brigant, P. Cocguen, L. Corson, C. Delisle, F. Hervé (départ à 21H16), G. Le Baron (arrivé à 20H21), B. Le Faou, X. Le Moal, A. Le Plat, P. Le Quernec, B. Le Sech, A. Thouement.

Etaient absents : M. Le Guillou, E. Léauté (pouvoir à P. Le Quernec).

Une secrétaire de séance est nommée en la personne de : B. Le Faou.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du 21 décembre 2020.
2. Point sur les délégations d'attribution du conseil municipal au Maire.
3. Maîtrise d'œuvre du lotissement « Aer Vat » : attribution du marché.
4. Choix du programme de voirie 2021.
5. Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).
6. Convention pour la maintenance et l'entretien des poteaux et bouches incendie.
7. Actualités communautaires.
8. Questions diverses.

En ouvrant la séance, Madame le Maire présente ses meilleurs vœux à toute l'équipe municipale ainsi qu'à leur famille. Elle donne des nouvelles d'Eléna Léauté, souffrante.

1. Approbation du procès-verbal du 21 décembre 2020.

Madame le Maire soumet pour approbation le procès-verbal du 21 décembre 2020.

Vote du Conseil : Unanimité

2. Point sur les délégations d'attribution du conseil municipal au maire.

I = Investissement

F = Fonctionnement

Objet	Entreprise / collectivité	Montant TTC
F : Bulletin municipal hiver 2020 : mise en page et édition couleur	Roudenngrafik	1.490,50 €
F : Contrat de service du radar pédagogique	Elancité	238,80 € / an
I : Réalisation du programme annuel de voirie 2021	ADAC 22	1.080,00 €

3. Maîtrise d'œuvre du lotissement « Aer Vat » : attribution du marché.

Madame le Maire rappelle que la commune a fait appel à l'Agence Départementale d'Appui aux Collectivités des Côtes d'Armor (ADAC 22) afin de réaliser la consultation des entreprises pour le marché de maîtrise d'œuvre du lotissement « Aer Vat ».

Le marché était proposé en deux phases :

- **Phase n°1 : analyse des candidatures**

La commission d'ouverture des plis en date du 18 novembre 2020 et à laquelle étaient associés A. Thouement et B. Le Sech a sélectionné 4 candidats (parmi 8 offres) à partir de l'examen des compétences/références et moyens. Les candidats suivants ont été admis à remettre une offre de prix lors de la seconde phase :

SETUR SAS	CHARTRES DE BRETAGNE (35)
NORD SUD INGÉNIERIE	SAINT-BRIEUC (22)
SARL PRIGENT & ASSOCIÉS	RENNES (35)
SAS TECAM	GUINGAMP (22)

- **Phase n°2 : analyse des offres**

Lors de la deuxième phase, la commission d'ouverture des plis a analysé les propositions et auditionné le 15 janvier 2021 les 4 candidats sélectionnés en phase 1. B. Le Sech a aussi participé aux échanges.

Au vu des notes attribuées à chacun des candidats par la commission (note méthodologique, auditions et prix des prestations) et des pondérations fixées par le règlement de la consultation, il est fixé les notes finales suivantes :

Candidats (mandataires)	NOTE TECHNIQUE – Nt (70%)		NOTE FINANCIÈRE – Nf (30%)		Note finale : $N = (0,70 Nt) + (0,30 X Nf)$	Classement final
	Note technique (sur 20)	Note pondérée (70%)	Note financière (sur 20)	Note Pondérée (30%)		
NORD SUD INGÉNIERIE	17,38	12,16	20,00	6,00	18,16	2
SAS TECAM	19,00	13,30	16,76	5,03	18,33	1
SETUR SAS	18,38	12,86	17,66	5,30	18,16	2
SARL PRIGENT & ASSOCIÉS	16,25	11,38	12,44	3,73	15,11	3

Arrivée de Gwenaël LE BARON à 20H21.

L'analyse des offres présentée ci-dessus fait apparaître que l'offre de la Société SAS TECAM basée à GUINGAMP (22), est la mieux-disante du marché.

En conséquence, les membres de la commission d'ouverture des plis proposent de retenir l'offre de la Société SAS TECAM.

Il est proposé au Conseil municipal de suivre l'avis de la commission et de :

- **RETENIR** l'offre de la Société SAS TECAM - 11 rue de Kerbost - ZI de Grâce - 22200 GUINGAMP pour un montant total de 51.100,00 € HT, soit 61.320,00 € TTC.
- **DONNER POUVOIR** à Madame le Maire ou son représentant pour signer tous les actes et documents afférents au marché.
- **INDIQUER** que la dépense sera inscrite au budget primitif 2021.

Vote du Conseil : Unanimité

4. Choix du programme de voirie 2021.

Monsieur LE MOAL Xavier, adjoint aux travaux, rappelle que la commune a fait appel à l'Agence Départementale d'Appui aux Collectivités des Côtes d'Armor (ADAC) afin de réaliser la consultation des entreprises pour le marché du programme de voirie 2021.

Le programme voirie est étudié plus tôt cette année afin de réaliser les travaux de voirie avec des conditions climatiques plus favorables.

Il présente l'estimatif des travaux pour les chantiers suivants :

	Prix HT	Prix TTC	Montant prestation ADAC (forfait TTC)
Chantier 1 : Voie communale n°2 « Le Lojou » (923 m)	41.660,00 €	49.992,00 €	1.080,00 €
Chantier 2 : Voie communale de « Kerprat » (136 m - Tronçon communal)	12.900,00 €	15.480,00 €	
TOTAL	54.560,00 €	65.472,00 €	1.080,00 €

Gwénaél LE BARON indique qu'il serait intéressant de fournir le programme de voirie 2021 au service de l'eau de Leff Armor communauté afin de prendre connaissance d'éventuels travaux sur les réseaux souterrains des voies.

Il est proposé au Conseil municipal de :

- **RETENIR** le programme d'investissement voirie 2021 suivant :

- Tranche ferme : voie communale n°2 « Le Lojou » (923 m)
- Tranche optionnelle : voie communale de « Kerprat » (136 m - tronçon communal),

- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à procéder à la consultation des entreprises,

- **INDIQUER** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2021.

Philippe COCGUEN, Adjoint aux finances, émet une réserve sur la temporalité de ce vote. En effet, il n'est pas dans l'habitude du Conseil Municipal de voter des dépenses avant le vote du budget primitif.

Vote du Conseil : Unanimité

5. Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux : « remplacement des ouvertures de la garderie périscolaire et création d'un sas d'entrée ».

Madame le Maire indique au Conseil municipal qu'une partie des menuiseries de la garderie périscolaire sont à changer. Ces dernières, datant de la construction du bâtiment dans les années 1980, sont vieillissantes, dégradées et non performantes d'un point de vue énergétique.

Des travaux avaient déjà été engagés en 2015 afin d'isoler les murs intérieurs, le plafond et les rampants de ce bâtiment.

De plus, il est également prévu de fermer l'auvent surplombant l'entrée du bâtiment afin de le transformer en sas d'entrée. En effet, l'entrée et la sortie répétée des parents et élèves provoque

une déperdition de chaleur importante. La création d'un sas permettrait de limiter ce phénomène voire d'accumuler de la chaleur les jours ensoleillés.

Remplacer les ouvertures de la garderie permettra non seulement de gagner en confort d'utilisation mais aussi, et surtout, de réaliser des économies d'énergie. En effet, les portes du bâtiment, mal isolées et peu étanches engendrent de grosses déperditions énergétiques (10 à 15% selon l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME)).

Frédéric HERVE, Adjoint aux bâtiments communaux, donne le détail des travaux et précise que le coût prévisionnel des travaux s'élève à : 22.809,16 € HT.

Madame le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour la programmation 2021.

Il est proposé au Conseil municipal de :

- **APPROUVER** le projet de « remplacement des ouvertures de la garderie périscolaire et création d'un sas d'entrée » pour un montant de 22.809,16 € HT.

- **SOLLICITER** une subvention de 6.842,00 € au titre de la DETR, soit 30% du montant du projet.

- **VALIDER** le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES	HT	RECETTES	HT	%
Travaux	22.809,16 €	DETR	6.842,00 €	30 %
		Autofinancement	15.967,16 €	70 %
TOTAL	22.809,16 €	TOTAL	22.809,16 €	

- **CHARGER** Madame le Maire ou son représentant d'accomplir toutes les formalités afférentes au dossier.

Vote du Conseil : Unanimité

6. Convention pour la maintenance et l'entretien des poteaux et bouches incendie.

Madame le Maire indique que la prévention et la lutte contre l'incendie sont placées sous l'autorité du Maire au titre de ses pouvoirs de police générale dans le cadre de la sécurité publique.

La gestion et l'entretien des infrastructures communales de distribution d'eau servant aux opérations de lutte contre les incendies incombent par conséquent aux communes.

Pour Le Merzer, 9 poteaux sont à vérifier.

Madame le Maire indique que deux entreprises ont été sollicitées :

Gwénaél LE BARON précise qu'il ne participera pas au vote.

Il est proposé au Conseil municipal de :

- **ACCEPTE** de confier à la Société ATPI basée à Montauban-de-bretagne (35) la prestation de vérification des poteaux et bouches incendie, pour une durée d'un an.

- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer le devis d'un montant de 313,20€ TTC avec la société ATPI pour la prestation de vérification des poteaux et bouches incendie.

Vote du Conseil : 11 pour, 2 abstentions

7. Actualités communautaires.

Les élus ayant participé à une commission ou un Conseil Communautaire exposent brièvement les informations essentielles de leur cession de travail.

COMMISSIONS / CONSEIL COMMUNAUTAIRES	TITULAIRE / SUPPLEANT
Environnement	B. LE SECH / G. LE BARON
- Visites de Kerval Centre Armor et de Ti Valo programmées les 15 et 22 mars 2021. Inscription à effectuer par e-mail.	
Développement économique et emploi	F. HERVE / P. COCGUEN
Sans objet.	
Enfance - jeunesse - animations / petite enfance	A. THOUEMENT / B. LE FAOU
- Multi-accueils : <ul style="list-style-type: none"> • Révision de l'ordre des critères d'attribution des places. • Ouverture d'un nouvel équipement communautaire <i>Leff'Frimousses</i> à Plerneuf (15 places). - Présentation du Point Information Jeunesse (PIJ). - Modalités d'inscription à l'ALSH (4 jours - pas de modification).	
Développement culturel	B. LE FAOU / A. LEPLAT
- Présentation du budget consacré à la culture. - Proposition aux communes d'être la vitrine du Petit Echo de la Mode. Dans ce cadre, une exposition a été installée à la boulangerie. Une réflexion est en cours pour installer des expositions éphémères sur le domaine public (salle multifonctions, abords de l'école, ...).	
Développement sportif	A. LEPLAT / F. HERVE
Sans objet.	
Urbanisme et habitat	L. CORSON / M. LE GUILLOU
- PLUiH : les commissaires enquêteurs ont rendu leur rapport.	
Coopération décentralisée	P. COCGUEN / B. LE FAOU
Sans objet.	
Mobilités	G. LE BARON / P. LE QUERNEC
- Dans le cadre de la loi d'orientation des mobilités, Leff Armor communauté (LAC) propose de prendre la compétence « transport » (sauf le transport scolaire qui reste la compétence de la Région). L'intérêt réside dans la possibilité de demander à Guingamp Paimpol Agglomération d'étendre le réseau Axeobus vers Le Merzer par exemple. Le vote du Conseil Communautaire aura lieu le 31 mars. La question sera ensuite transmise aux communes pour accord à partir du 30 juin. - Présentation du dispositif « éhop » : covoiturage sur la communauté de communes. Recherche de personnes qui accepteraient de covoiturer. - Présentation de la plateforme « Ouestgo » : covoiturage domicile / travail. - Bonus Vélo : réflexion de la commission pour mettre en place une aide pour l'achat d'un vélo électrique (neuf ou occasion). Cette aide pourrait se cumuler à celle de l'Etat (100 €) sous condition de ne pas être imposé et que le vélo soit neuf.	

Départ de Frédéric HERVE à 21H16.

Patrimoine - Projets communautaires - THD	X. LE MOAL / B. LE SECH
Sans objet.	
Insertion par l'activité économique	P. LE QUERNEC / A. THOUEMENT
Sans objet.	
CLECT	L. CORSON / P. COCGUEN
Sans objet.	
Conseil d'exploitation eau et assainissement	X. LE MOAL / G. LE BARON
Sans objet.	
CA Office de tourisme	L. CORSON
Réunion prévue le 28/01.	
Conseil communautaire	L. CORSON et F. HERVE
Réunion le 26/01 : - DOB 2021 : <ul style="list-style-type: none"> • CA 2020 peu conforme aux prévisions du fait de la crise sanitaire (services fermés, animations culturelles non réalisées, recrutements saisonniers non effectués, ...) • Baisse envisagée des recettes de fiscalité (surtout éco) • Dépenses de personnel (en hausse) : GVT, Recrutement multi-accueil de Plerneuf + OT + Coat an Doc'h (+ 280.000 €). • Fonctionnement des nouveaux locaux : multi-accueil de Plerneuf + OT • Dépenses liées à la Covid-19. • PPI eau et assainissement + OM très lourds (revalorisation de tarifs). • Perspectives au vu des services existants et des investissements prévus : <ul style="list-style-type: none"> . un nouvel impôt levé ? . mise en œuvre de la Taxe d'Aménagement et du foncier bâti économique : Plouha et Châtelaudren-Plouagat n'ont pas adhéré suppression de certains services ? - Adhésion à l'ADEUPa, agence d'urbanisme (1,45 €/habitant soit 45.146 €/an). - Fiscalité TEOM/REOM : vote en faveur de la TEOM. - Nouveau pacte de gouvernance : maintien des instances actuelles. - Présentation du rapport annuel égalité femmes-hommes. - RH : recrutement de 7 personnes pour le multi-accueil de Plerneuf (15 enfants) et augmentation de 2 DHS.	

8. Questions diverses.

a) Lignes directrices de gestion (LDG) :

Madame le Maire indique qu'à partir du 1^{er} janvier 2021, les Commissions Administratives Paritaires (CAP), consultées sur la plupart des décisions individuelles intervenant dans la carrière d'un fonctionnaire, ne gèrent plus des avancements de grade et des promotions des agents. Ces décisions sont prises directement par la collectivité à partir des règles déterminées dans les **lignes directrices de gestion (LDG)** établies après avis du Comité Technique (CT).

Les lignes directrices de gestion déterminent notamment :

- les orientations et les critères généraux à prendre en compte pour les promotions (avancement de grade, nomination suite à concours...);

- les mesures favorisant l'évolution professionnelle des agents et leur accès à des responsabilités supérieures.

Les lignes directrices de gestion de Le Merzer ont été présentées au Comité Technique Département du 5 janvier 2021.

Le collège des élus a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le collège des personnels a émis un avis favorable avec observations.

b) Remboursement des frais kilométriques pour les conseillers municipaux :

Madame le Maire rappelle que les membres du Conseil municipal peuvent prétendre, sur présentation de pièces justificatives (état de frais + carte grise + RIB), à la prise en charge des frais de déplacements hors du territoire de la commune lorsqu'ils assistent aux réunions des organismes dont ils font partie.

Le document est remis aux élus. Les conseillers municipaux sont invités à compléter une fiche « état de frais » pour l'année 2020.

c) Le marquage au sol du parking à proximité de l'école va être repris auprès une erreur de la société sous-traitante en charge du traçage.

d) Accès au très haut débit :

Dans le cadre de l'installation de la fibre optique sur la commune, le prix de la prise internet doit baisser de 100 €.

La participation de Le Merzer va donc être actualisée à la baisse.

e) Vaccination Covid-19 :

Les centres de vaccination Covid-19 ont commencé à accueillir les personnes de plus de 75 ans. Ils sont saturés. Il va donc falloir patienter avant de trouver un créneau disponible.

f) Création d'une « boîte à livres » :

Un projet de « boîte à livres » est en cours. Il est prévu de récupérer une ancienne armoire réfrigérée qui sera customisée.

g) Visioconférence :

Si besoin, un ordinateur est mis à disposition des Conseillers Municipaux en Mairie afin d'assister aux visioconférences.

Séance levée à 21H50,
La secrétaire de séance,
Béatrice LE FAOU.